

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du jeudi 19 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 14

L'an Deux Mille vingt-cinq, le **jeudi 19 juin**, le Conseil municipal de la Commune de Pomeys s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 13 juin 2025.

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Nicole VIRICEL, Mme Monique RAGEYS, M René VALLIER, M Nicolas BERGER, M Jean-Luc GOUTAGNY, Mme Angélique PIBOLLEAU, M Noël BROCHIER, Mme Stéphanie CHAMBE (arrivée 20h29).

Absents : M Didier LUXEMBOURGER donne pouvoir à Mme Monique RAGEYS, M Didier REYMONDON donne pouvoir à Mme Angélique PIBOLLEAU, Mme Patricia FILLON donne pouvoir à M Nicolas BERGER, Mme Françoise DUBOEUF donne pouvoir à Mme Nicole VIRICEL, M Hervé PERRONNET donne pouvoir à M Noël BROCHIER.

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Mme Angélique PIBOLLEAU

Quorum : 8

Ordre du jour :

- Adoption du compte rendu du conseil municipal du jeudi 22 mai 2025
- Délibérations :
 - Décision modificative n°2 au budget communal
 - Sectorisation du taux de taxe d'aménagement
 - Indemnité forfaitaire allouée pour le gardiennage de l'église – années 2023 et 2024
 - Tarif du ticket de cantine
 - Marché des travaux de l'école St Exupéry _ Attribution des lots et autorisation de signer les marchés

Décisions :

- Achat d'une tyrolienne vers le city-stade

Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. *Mme Angélique PIBOLLEAU* est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/05/2025 :

M le Maire, après avoir rappelé les principaux points à l'ordre du jour, invite les conseillers à approuver le procès-verbal de la séance du 22/05.

↳ **Approbation à l'unanimité**

DELIBERATION 1 : Décision modificative n°2 au budget communal

Vu la remarque du comptable public nous informant que les crédits sont insuffisants à l'article 1641 pour rembourser les emprunts, M le Maire propose au conseil municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes au budget communal de l'exercice 2025 :



Affichée et publiée le

CHAPITRE	SECTION INVESTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES
16	Article 1641/ Emprunts en euros		+ 25000€
23	Article 2313 Immobilisation en cours opération 8 Ecole		- 25 000 €
	TOTAUX		0 €

↳ **Approbation à l'unanimité**

DELIBERATION 2 : Sectorisation du taux de taxe d'aménagement sur la commune

Pour rappel, la loi de finances 2022 prévoit que lorsque la taxe d'aménagement est instituée et perçue par les communes, tout ou partie de cette taxe est reversée à l'EPCI dont elle est membre pour permettre le financement des équipements publics dont elle a la charge de par ses propres compétences.

La CCMDL ayant la charge des équipements publics dans les zones d'activités d'intérêt communautaire, un mécanisme de reversement a été mis en place avec la signature d'une convention entre la commune et la CCMDL et prévoyant le reversement de l'ensemble des taxes d'aménagements perçues sur les parcelles mentionnées en annexe et situées dans des ZA d'intérêt communautaire.

La commune reste seule compétente pour définir le taux de taxe d'aménagement qui peut varier entre 1 et 5%. Cependant, une sectorisation du taux est possible. Aussi, il est proposé que pour l'ensemble des parcelles concernées par un reversement à la CCMDL, le taux de la taxe d'aménagement soit le même d'une commune à une autre puisque les charges supportées par la communauté de communes sont identiques.

Monsieur le Maire propose que le taux de taxe d'aménagement applicable pour les parcelles mentionnées en annexe de la convention de reversement de la taxe d'aménagement pour les zones d'activités économiques soit de 3.5% à compter du 1er janvier 2026.

Le taux de taxe d'aménagement sur le reste de la commune reste inchangé et est de 3 %.

↳ **Approbation à l'unanimité**

DELIBERATION 3 : Indemnité forfaitaire allouée pour le gardiennage de l'église – année 2023 et 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 13 janvier 1984, il a été créé un emploi de préposé au gardiennage de l'Eglise et que, par arrêté en date du 15 janvier 1984, a été désignée pour cet emploi, Madame Marie-Noëlle ROUSSET née COTE.

Il rappelle les délibérations n° 20230413-10 du 13 avril 2023 et n° 20240321-07 du 21 mars 2024 qui fixaient les montants pour les années 2023 et 2024.

Il précise que ces indemnités n'ont pas été versées à Mme Marie-Noëlle ROUSSET née COTE et qu'il y a lieu de prévoir les crédits sur 2025 pour régulariser la situation.

↳ **Approbation à l'unanimité**

DELIBERATION 4 : Tarif du ticket de cantine

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la revalorisation du tarif de la cantine municipale, inchangé depuis septembre 2023.

Il rappelle que le tarif actuel d'un repas s'élève à 4.80 € le ticket par enfant.

Il propose au Conseil Municipal d'appliquer une revalorisation à la demande du prestataire ce qui porterait le prix du ticket à 5 €.

↳ **Approbation à l'unanimité**

Mme Stéphanie CHAMBE arrive à 20h29.

DELIBERATION 5 : Marché des travaux de l'école St Exupéry – Attribution des lots et autorisation de signer les marchés : ANNULEE

Cette délibération est annulée par le Conseil Municipal qui souhaite relancer le marché de travaux ultérieurement. Les offres présentées et les résultats de la Négociation sont supérieurs au montant initial du projet. (Cela permettra de modifier le lot 'chauffage' (mode hybride à demander)).

Décision d'achat d'une tyrolienne vers le city-stade :

Mme Nicole VIRICEL présente le projet d'aménagement aux abords du city-stade :

Les bancs et les tables ont été livrés ; les agents les installeront.

Elle présente le comparatif des deux modèles de tyrolienne : le modèle ADEQUAT a été choisi par l'ensemble du Conseil. Mme Nicole VIRICEL passera la commande.

QUESTIONS DIVERSES :

SYDER : le changement des candélabres est toujours en cours. Les devis d'enfouissement des câbles (électricité, fibre) n'ont pas été encore communiqués.

COMICE DES 4 CANTONS : les organisateurs recherchent des bénévoles pour la gestion du parking.

LOCATION DES SALLES COMMUNALES : La CCMDL a transmis le guide du tri à installer dans les salles, et une annexe au contrat (gestion des déchets).

HURONGUES : la réunion publique s'est tenue à Pomeys le 17 juin, environ 50 personnes étaient présentes. Le projet de la piscine naturelle a été présenté ainsi que le projet photovoltaïque pour la piscine 'fermée'.

ALTERNAT BOURG : demander aux agents de couper les haies.

COMMISSION ECO : Mme Nicole VIRICEL a visité l'atelier Menuiserie à Grézieu.

COMMISSION VOIRIE : Mme Monique RAGEYS informe du montant de l'enveloppe Voirie Communautaire (36920€). La prochaine réunion de la commission communale listera les travaux à prévoir pour 2025 et 2026.

Dans la Rue des Ecoles, le passage piéton est à faire enlever : zone de priorité pour les piétons.

Dans la Rue du Tilleul, un chiffrage pour 2 passages piétons est en attente.

La CCMDL demande de répertorier les ponts par commune pour des mises en sécurité à prévoir. (pont des Giraudes, Chemin du Plan d'Eau, Chemin des Roches-Mathevonnière).

DECHETS : les Conseillers font remarquer les détritrus au City-Stade (malgré l'installation de poubelles et des conteneurs à proximité) et à Chavannes les conteneurs débordent.

La date du prochain Conseil municipal est le Jeudi 17 juillet 2025.

La séance est levée à 22h30.

Ainsi Fait et Délibéré, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Jean-Marc GOUTAGNY



La Secrétaire de séance,
Angélique PIBOLLEAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' shape followed by a horizontal line.

